



L'Union Nationale des Inspecteurs Principaux comptables – UNIP
est une association professionnelle ayant pour objet de défendre les intérêts
légaux de ces cadres comptables publics et de ceux qui souhaitent le devenir.
www.unip-dgfip.fr

L'ADHESION A L'UNIP, UN GESTE FORT POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS :

L'année 2018 va être cruciale : avec la PPCR l'Administration peut régler le problème statutaire des IP devenus comptables avant 2012. **Encore faut-il qu'elle en ait la volonté!**

Une UNIP forte et représentative «aidera» l'Administration à tenir compte de notre situation. L'avenir dépend de nous!

L'ensemble des Organisations sociales de la DGFIP soutient la réintégration des ex-IP IDIV HC dans le cadre de la mise en œuvre de la PPCR.

Lors de son Assemblée Générale du 24 novembre 2017, l'UNIP s'est fixée une stratégie offensive. Or, comme vous le savez l'argent est le nerf de la guerre.....

Votre cotisation est donc destinée à donner à l'UNIP les moyens d'agir. Votre adhésion est un acte essentiel dans notre combat.

Dans le même but, une contribution facultative peut être effectuée. **Cette contribution n'est pas obligatoire** mais sera utile vu les axes fixés par notre AG (voir espace adhérents). Les actions qui vont être engagées sont en effet très coûteuses.

Dans la mesure du possible, nous vous recommandons de **privilégier le paiement par virement.** Celui-ci est très simple à effectuer sur le site et facilite le travail de notre trésorier.

Oui nous pouvons gagner à condition de rester mobilisés !

Le Président de l'UNIP,
Daniel ANDRE



L'Union Nationale des Inspecteurs Principaux comptables – UNIP
est une association professionnelle ayant pour objet de défendre les intérêts
légaux de ces cadres comptables publics et de ceux qui souhaitent le devenir.

www.unip-dgfip.fr

BULLETIN D'ADHESION A L'UNIP

Je souhaite adhérer à l'Union nationale des Inspecteurs Principaux comptables – UNIP - afin que mes intérêts légaux de cadre supérieur comptable public ou administratif soient représentés et défendus auprès des responsables de la DGFIP, du Secrétariat général de Bercy et du ministère de la Fonction Publique.

Je soutiens également l'action de l'UNIP qui pourra s'exercer en coordination avec des organisations syndicales et d'autres associations professionnelles, en vue de poursuivre ce même but.

De même, je soutiens les actions que l'UNIP pourrait engager auprès des autorités publiques et juridictionnelles, si mes intérêts légaux de cadre supérieur comptable public ou administratif des Finances publiques n'étaient pas reconnus.

Nom :

Prénom :

Nom marital :

Numéro DGFIP :

Grade : Inspecteur Principal ou ex- Inspecteur Principal IDIV HC

Fonction actuellement exercée

(Responsable SIP, SIE, SIE-SIP, PRS ... ou Mission d'audit, Chef de brigade, Chargé de mission...) :

Adresse administrative :

Catégorie (985, 1015, 1040, HEA ...) du poste :

Date d'entrée (mois / année) sur ce poste :

Date et signature,

A adresser à l'UNIP par mail : unip.dgfip@gmail.com



L'Union Nationale des Inspecteurs Principaux comptables – UNIP
est une association professionnelle ayant pour objet de défendre les intérêts
légaux de ces cadres comptables publics et de ceux qui souhaitent le devenir.

www.unip-dgfip.fr

Appel à cotisation 2018

Afin que l'UNIP puisse agir au nom de ses adhérents et défendre leurs intérêts légitimes, y compris par recours juridictionnel dès lors que les moyens de négociation n'ont pas permis d'aboutir, il est demandé à chaque adhérent et sympathisant d'adresser sa cotisation à l'UNIP :

Pour l'année 2018, l'adhésion est de **60 € (30 € pour les retraités)**

Il vous est aussi proposé d'apporter un soutien à notre action juridictionnelle selon un don laissé à votre appréciation : 20 €, 30 €, 50 €, ou plus.

- de préférence par virement bancaire par internet selon les coordonnées disponibles sur notre site :

<http://www.unip-dgfip.fr/adhesions/>

L'adhésion ou ré-adhésion y est accessible en ligne en quelques instants, de même que la procédure de règlement par virement bancaire.

- ou par chèque bancaire à l'ordre de l'UNIP adressé à notre trésorier :

Philippe ROUSSET
Chef du SIE de Grenoble Grésivaudan
1 rue Joseph Chanrion
38032 GRENOBLE CEDEX

Auquel cas, il conviendra de joindre ce bulletin d'adhésion ou ré-adhésion, avec votre chèque pour cet envoi postal.

Toute l'équipe du bureau de l'UNIP vous remercie de votre contribution, afin que votre association professionnelle continue d'agir pour la défense de vos droits statutaires et vos carrières de cadres IPFIP comptables ou non de la DGFIP.

Nous contacter : unip.dgfip@gmail.com